

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 28 juin 2023

Date de convocation : 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD (sauf aux délibérations 34 et 35) – Angélique RICHARD – Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU

LES EPESSSES : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART (sauf à la délibération 50)

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 28

27 aux délibérations 34, 35 et 50

Nombre de conseillers votants : 35

34 aux délibérations 34, 35 et 50

Pouvoirs :

Magali LOISEAU avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD

Odile PINEAU avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Jean-Michel HUMEAU avait donné pouvoir à Sabine LOIZEAU

Sophie SIONNEAU avait donné pouvoir à Patrick MANDIN

Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Excusés :

Elodie BRANGER – Pascal LALLEMAND

Secrétaire de séance : Patrice BOUANCHEAU

- **22. MARCHE D'ACQUISITION D'UN CAMION BENNE A ORDURES MENAGERES – AUTORISATION DE SIGNATURE** - Rapporteur : Jean-Louis LAUNAY

Dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules nécessaire au fonctionnement du service de gestion des déchets, il convient de procéder à l'acquisition d'un camion benne à ordures ménagères pour la Communauté de communes du Pays des Herbiers.



Compte tenu de l'estimation de ce marché supérieure à 215 000 € HT, il convient de lancer une consultation pour l'attribution de marchés ordinaires, selon la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles L.2120-1 3°, L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2161-1 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Le marché fera l'objet de deux lots et d'une tranche unique :

- Lot 1 – Châssis porteur 26 tonnes à motorisation Bio-GNV
- Lot 2 – Bras de levage avec caisson et grue hydraulique.

Pour le lot 1, il est prévu, à titre de comparaison, une variante obligatoire relative à la motorisation : châssis porteur 26 tonnes à motorisation électrique.

Deux prestations supplémentaires éventuelles sont prévues :

PSE 1 sur le lot 1 : Offre de reprise d'un véhicule existant

PSE 2 sur le lot 1 : Offre de reprise d'un véhicule existant

L'estimation globale des lots 1 et 2 est de 370 000 € TTC pour la motorisation Bio-GNV.

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2120-1 3°, L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2161-1 à R.2161-5

Vu l'avis favorable de la commission Finances / Administration Générale du 13 juin 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 juin 2023,

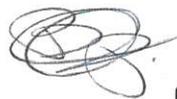
Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- l'autoriser, ou la 2^{ème} Vice-présidente déléguée, à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure, à signer les marchés tels qu'ils auront été attribués par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Pour copie conforme,

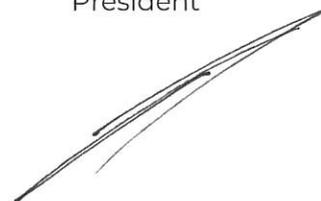
Patrice BOUANCHEAU,
Secrétaire de séance



05 JUIL. 2023



Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le :

Publié électroniquement le :

05 JUIL. 2023

